

OBJET	NATURE	DATE LIMITE DE RETOUR AU RECTORAT	Nombre d'exemplaires	PIECES A FOURNIR	OBSERVATIONS
LISTE ALPHABETIQUE DES ENSEIGNANTS	Liste alphabétique des enseignants en fonction dans l'établissement à la rentrée scolaire 2022/2023	19 août 2022	1	ANNEXE n° 02	
PROCES VERBAL D'INSTALLATION	Procès verbaux d'installation datés du 1er septembre 2022	6 septembre 2022	1	ANNEXE n° 03	Pour les maîtres contractuels définitifs, les PVI ne sont utiles que pour signaler un changement de quotité horaire par rapport à l'année scolaire 2021 / 2022 Le PVI doit être signé par l'enseignant et par le chef d'établissement
DOSSIERS DES NOUVEAUX MAITRES	Cf. la liste des pièces à fournir Annexe N° 04	6 septembre 2022	1	ANNEXES n° 05, 06, 07	Aucune rémunération ne sera effectuée en l'absence du dossier complet.
SUPPLEANCES	Toute demande de suppléance supérieure ou égale à 7 jours, se fait via le module "EASI" ou "ANGE RH"				Pour rappel , les suppléances ne seront prises en compte qu'à compter de 7 jours d'absence effectifs (hors vacances scolaires) Exemple : demande de suppléance du 29/08/2022 au 04/09/2022 1er septembre 2022 : rentrée scolaire, la période du 29 au 31/08/2022 ne sera pas retenue La demande sera refusée au motif que la durée de suppléance est < 7 jours d'absence
AUTORISATION PREALABLE DE CANDIDATURE				ANNEXE n° 08	Pour rappel , aucun enseignant ne sera installé devant élève avant la validation de l'autorisation préalable par les services de la DEEP.
DEMANDE D'AUTORISATION D'ABSENCE				ANNEXE n° 09	A ne pas utiliser pour les congés de maladie ordinaire, les congés de maternité et les congés pour accident de travail
CHANGEMENT DE RIB				ANNEXE n° 10	Le RIB sera aux nom et prénom de l'enseignant Les comptes épargne ne sont pas valables Les RIB non conformes seront rejetés par la Direction Départementale des Finances Publiques
RAPPEL DES REGLES APPLICABLES EN MATIERE DE TRANSMISSION DES JUSTIFICATIFS DE CONGES MALADIE, MATERNITE ET PATERNITE				ANNEXE n° 11	
FORMULAIRE PRISE EN CHARGE FINANCIERE VISITE MEDICALE D'APTITUDE				ANNEXE n° 12	
DECHARGE DE SERVICE				ANNEXE n° 13	